

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

BOIS TROPICAUX

Intéresser les jeunes à la pratique de l'évaluation

ASSOCIATION CONGOLAISE DES ÉVALUATEURS ÉMERGENTS

Coordinateur de l'Association congolaise des évaluateurs émergents, Roger Angouono-Moké nous a accordé une interview dans laquelle il exprime l'ambition de son association d'intéresser les jeunes à la pratique de l'évaluation, un concept pas assez connu, notamment des Congolais qu'il définit comme une appréciation systématique et impartiale d'un projet, un programme, une politique.

***Monsieur le coordinateur, quelle définition donnez-vous au concept d'évaluation qui, d'après vous, est assez peu connu de beaucoup de Congolais?**

«D'une manière simple, en quelques mots, l'évaluation est une appréciation systématique et impartiale d'un projet, un programme, une politique. Mais toutefois, je pense que cette définition, tel que défini, ça ne permet pas, évidemment, aux lecteurs de comprendre ce que c'est réellement l'évaluation. Mais vous devez savoir que cette appréciation se fait sur la base certains critères comme par exemple la pertinence, qui veut dire quoi? Tout simplement, nous avons par exemple une situation et la réponse à cette situation, c'est un projet que nous mettons en place. Et évidemment, l'évaluation va nous permettre, par exemple, si nous nous basons sur le critère de la pertinence, de se poser la question de savoir si ce projet que nous mettons en place est pertinent. C'est-à-dire que c'est la réponse adaptée aux problèmes que nous avons identifiés.

***Pouvez-vous nous parler, de manière succincte, de l'Association congolaise des évaluateurs émergents?**

«L'Association congolaise des évaluateurs émergents est une initiative des jeunes amateurs de la pratique de l'évaluation, c'est-à-dire dans notre pays, nous avons ce problème que la pratique de l'évaluation n'est pas encore connue. Ce qui le contraire dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Ces jeunes amateurs de la pratique de l'évaluation ont bien voulu mettre en place une plateforme ici au Congo, pour booster un peu la



Roger Angouono-Moké

Impliquer le secteur privé forestier dans la mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire

Le secteur privé est au cœur de l'activité d'exploitation forestière. Cependant, l'engagement des entreprises forestières au Congo dans le processus de mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire (APV), qui œuvre pour la légalité du bois, demeure faible. C'est ainsi que l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) a mis en place le projet «Participation structurée du secteur privé congolais dans l'élaboration des textes réglementaires et des documents techniques de l'APV-FLEGT» pour renforcer les activités de plaidoyer du secteur privé de la filière bois. Ce projet, démarré en 2018 et arrivé à son terme, a fait l'objet d'un atelier de clôture vendredi 13 décembre 2019 à Brazzaville.

Les travaux ont été clos par Bienvenu Christophe Babela, Conseiller administratif et juridique de la ministre de l'Economie forestière, en présence de Thechel Ekoungulou, chargé de programme à la représentation de la FAO au Congo, Mme Maylis Borelli, coordonnatrice adjointe des projets FLEGT, REDD+, représentante de l'ATIBT; Symphonien Azantsa, facilitateur de FLEGT au Congo et Alain Bertin Trotot, représentant ATIBT au Congo.

L'atelier a regroupé les cadres de l'administration forestière, les représentants des entreprises forestières et de la société civile. Ce projet coordonné par Edouard Kibongui, ingénieur des forêts, a mené des actions multiples auprès des

acteurs du secteur privé, du Gouvernement, de la société civile et d'autres partenaires. Après 18 mois de mise en œuvre du projet, cet atelier a été une séance de restitution qui a offert aux participants une opportunité d'apprécier et d'analyser les résultats obtenus. Ce projet a renforcé la nécessité de l'implication du secteur privé dans les différentes étapes de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT. Cet accord ne peut exister sans l'implication du secteur forestier privé.

Armand Blaise Diamvinda, directeur administratif du Groupe Afrimod industrie s'occupant de l'exploitation, transport et transformation de bois à Pointe-Noire, a affirmé: «L'ATIBT à travers ce projet a été réellement l'interface entre l'administration



Photo de famille à la fin des travaux

forestière et le secteur privé. Les forestiers congolais qui ont de petits permis, ont pu avoir l'occasion de discuter leurs prescriptions environnementales, sociales et fauniques par ce projet. C'est un gain. Un gros problème qui est encore pendant, c'est le code forestier. Le projet prend fin aujourd'hui, mais s'il n'y a pas de relai et de continuité, c'est une grosse défaillance pour le secteur privé, tant pour les grandes entreprises que pour les petites sociétés».

Clôturant les travaux, Bienvenu Christophe Babela a lancé: «Je vous enjoins de capitaliser les résultats de cet atelier et

vous donne rendez-vous sur le terrain pour une amélioration de plus en plus amplifiée, de la gouvernance forestière et de la pérennité de l'APV-FLEGT. J'encourage l'ATIBT à continuer de servir d'interface avec les sociétés forestières, notamment en les stimulant à entrer dans le processus de SIVL mis en place».

L'Association technique internationale des bois tropicaux a obtenu un accord de financement de l'Union européenne à travers le programme U.E., FAO, FLEGT pour permettre au projet de mener ses activités.

Philippe BANZ

FESTIVAL

Informez les jeunes, futurs acteurs